

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 12 (1891)
Heft: 8

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tique anti-esclavagiste de l'État. Deux cartes géographiques accompagnent le Rapport, l'une, donnant l'état des connaissances géographiques dans le bassin du Congo en 1880; la seconde, la carte politique de l'État, mise au courant des découvertes récentes.

L'expédition Bia est arrivée à Boma où le lieutenant Franqui lui a amené les soldats d'escorte recrutés à la côte de Guinée. Elle a dû repartir pour le Stanley-Pool, où tout est préparé pour la transporter par le Kassaï et le Sankourou au camp de Lousambo.

Le sous-secrétaire d'État des Colonies a confié une nouvelle mission coloniale et scientifique à M. Liotard, pharmacien du Corps de santé des Colonies. Cette mission, doit durer au moins trois ans, pendant lesquels M. Liotard parcourra les régions inexplorées de l'Afrique centrale, afin d'en étudier les productions ainsi que les conditions économiques. M. Liotard, qui a déjà accompli divers voyages en Afrique, doit s'embarquer pour la côte occidentale, à bord de la *Ville de Maranhao*. Il pénétrera dans le centre africain par le Haut-Oubangi.

L'État indépendant du Congo a créé de nouveaux postes dirigés par des Européens : à Ponta da Lenha, dans le Bas-Congo; à Bena-Kamba, sur le Lomami, à Luvitukou, dans la région des chutes; à Mangombé et à Kandinga sur le Quango; à Panzikibunda, Sumba et Nsovo dans le district du Quango oriental.

Les missionnaires de l'American Baptist missionary Union, se sont établis à Moutsié, au confluent de Kassaï et du Mfini, et les baptistes anglais à Irebou en face du confluent de l'Oubangi et du Congo.

Un hôpital pour noirs a été inauguré à Boma le 23 mars dernier.

On a reçu à Grand-Bassam des nouvelles du capitaine Ménard, envoyé en mission vers le Niger. Dans les premiers jours de mai, il était à Kong, où il recevait un excellent accueil des populations déjà visitées en 1888 par le capitaine Binger.

La Société de géographie commerciale de Paris a reçu des nouvelles de M. Paroisse qui étudie les voies de pénétration du Foula-Djallon. La région du Rio-Pongo qu'il vient de parcourir ne lui paraît pas présenter des voies d'accès suffisantes. Le cours du Fatalla est barré, à trois journées de son embouchure, par des chutes et des rapides absolument infranchissables, sauf pendant l'hivernage, époque des fortes crues.

M. le Dr Ranson, médecin de la marine française, a été chargé d'une mission au Sénégal et dans le Haut-Fleuve, où il fera des recherches d'histoire naturelle.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le Rapport des administrateurs généraux de l'**État indépendant du Congo** au Roi-souverain, renferme un exposé détaillé des mesures prises au Congo pour la suppression de la traite. Après avoir rappelé la loi du 8 novembre 1888, édictée pour donner aux noirs des protecteurs

attitrés, chargés de prendre, même d'office, la défense de leurs intérêts, d'empêcher les abus dans les engagements et de garantir la sincérité et la liberté des contrats, il constate que, grâce à des mesures tutélaires, l'esclavage a disparu des localités du Bas-Congo. On n'y trouve plus aujourd'hui un particulier qui puisse impunément attenter à la liberté d'autrui. Actuellement, l'État cherche à étendre de plus en plus l'application des dispositions humanitaires de la loi aux régions qui sont encore en dehors de l'influence directe des pouvoirs publics. Non seulement il tend à supprimer le trafic des esclaves par des poursuites directes, mais encore il s'efforce de le prévenir par les mesures qu'il a prises pour enrayer le commerce des spiritueux et des armes à feu. En outre, une surveillance incessante a été établie pour empêcher le transport des esclaves par le fleuve ou par des caravanes venant de l'intérieur.

Dans le Haut-Congo, ces mesures anti-esclavagistes n'ont pu donner de résultats appréciables que là où l'autorité de l'État est représentée par des agents suffisamment soutenus pour l'imposer. Dans les territoires acquis à l'influence des stations, le long des voies navigables où la police est faite par les steamers, la traite commence à être battue en brèche. En revanche, dans les parties de l'est et du nord-est du territoire de l'État indépendant, les chasseurs d'hommes ne rencontrent pas les mêmes obstacles et leurs agents ne peuvent pas être toujours châtiés.

Toutefois, là encore l'État a organisé une chaîne de postes défensifs contre les envahissements des esclavagistes. Depuis le Sankourou jusqu'à l'Ouellé, il a fondé des camps fortifiés que les chasseurs d'hommes ont en vain essayé de franchir. A Lousambo, sur le Sankourou, la garnison d'un de ces camps, d'une force de cinquante hommes de l'armée régulière, assistée de colonnes d'indigènes qui étaient venues se placer sous sa protection, a remporté, sous le commandement d'officiers belges, de sérieux succès contre des bandes d'Arabes qui ont été repoussées vers l'est et dispersées. Au confluent de l'Arououimi et du Congo, le camp établi à Basoko a tenu en respect d'autres bandes menaçantes qui n'ont pu le franchir. Voyant le passage fermé de ce côté, les esclavagistes se sont alors portés vers le nord vers l'Itimbiri et l'Ouellé, mais là ils se sont trouvés en présence des forces de l'État indépendant qui les ont refoulés.

Il est indispensable de renforcer cette ligne d'arrêt et d'en multiplier les postes. Les agents de l'État dans ces parages s'y emploient activement. De l'Itimbiri à l'Ouellé, on a fondé les postes d'Ibombo, Mgango,

Arouettana, M'pozeko, Oungouëtra, Djabbir, etc. Sur l'Oubangi et le M'bosnou, la défense a été consolidée par la création des postes de Zongo, Mokoanghay, Banzyville, Yakoma, Bangasso.

D'heureux succès ont été obtenus. Les populations natives, jusqu'alors terrorisées par les Arabes et vivant dans une crainte perpétuelle, viennent actuellement se grouper autour de ces postes, y fonder des villages à demeure permanente, et apprennent de leurs nouveaux alliés à défendre leur vie et leur liberté. De nombreux indigènes, réduits en captivité par les Arabes, ont été rendus à leurs foyers. Les chefs de certains postes sur l'Itimbiri écrivent qu'on se fait difficilement une idée de l'empressement avec lequel les indigènes accourent auprès d'eux, s'y installent et forment des agglomérations résistant à l'ennemi commun. Là où, lors de la fondation d'un poste, existaient dix cases à peine, on en compte plusieurs milliers au bout de peu de temps. C'est par centaines que chaque jour les indigènes viennent se masser sous la direction du blanc.

Le commandant du camp de l'Arououimi écrivait dans un de ses rapports : « Quelle fut ma surprise à Bankongolia (sur le Loulou, affluent de l'Arououimi) ; là où, il y a trois mois, j'installai le poste, c'était la forêt ; aujourd'hui, j'assistais à un défilé interminable d'hommes armés de lances ; ils étaient plus de 1500. C'était le chef Ibongo et sa tribu, originaires du nord de l'Itimbiri. Il y a deux ans, ils avaient été emmenés par les Arabes Matambas-Tambas. Dans ces derniers temps, ils étaient venus se réfugier auprès du poste, et ils me suppliaient de les laisser retourner dans leur pays. Je fus heureux de pouvoir les délivrer et, le lendemain, ils repassaient le Loulou.

« La libération de 2000 malheureux, obtenue sans tirer un coup de fusil, est un fait trop satisfaisant pour que je ne fasse pas part au gouvernement de la joie que je ressentis en assistant au départ de la caravane. »

Le courrier qui vient de nous parvenir apporte des rapports concordants, d'où il résulte que non seulement le mouvement en avant des Arabes a été enrayé, mais que ceux-ci commencent même à se replier et à abandonner des régions où ils s'étaient installés ; ils ont notamment quitté les bords de l'Itimbiri et de l'Ouellé et ont repassé l'Arououimi.

A coup sûr, ce n'est pas du jour au lendemain que l'œuvre de libération des noirs peut s'accomplir ; il faut attendre beaucoup de l'avenir et de la persévérance ; une tâche aussi lourde exige d'ailleurs des ressources abondantes et des moyens d'action concordants. Le résultat acquis

dès aujourd'hui, c'est que les chasseurs d'esclaves ont été confinés dans une région circonscrite et que l'invasion arabe, qui s'avancait conquérante est arrêtée du nord au sud du territoire de l'État indépendant. Les camps établis à grands frais ont enrayé le courant, l'ont empêché de descendre le Congo, et de menacer les possessions des États limitrophes. N'eût-il atteint que ce résultat l'État indépendant aurait bien mérité de la civilisation et de l'humanité.

Le jour ou le péril esclavagiste sera conjuré, les populations déshéritées du fleuve supérieur seront appelées, elle aussi, à inaugurer une ère nouvelle de développement matériel et moral, à l'instar des tribus du Bas et du Moyen-Congo. Ici, en effet, le progrès est indéniable. Lentement mais sûrement, le noir se transforme, son horizon intellectuel s'élargit, ses sentiments s'affinent. Mille faits, en apparence insignifiants, marquent l'étape franchie. Le noir a aujourd'hui sa place marquée là où, il y a dix ans, on n'eût pas songé à l'utiliser. On le voit, au gré de ses aptitudes, commis dans l'administration, facteur des postes, magasinier dans les factoreries, pilote ou matelot sur les bateaux du haut et du bas fleuve, ailleurs forgeron, mécanicien, riveur, scieur de long ou briquetier. Porteur dans la région des cataractes, terrassier sur la ligne du chemin de fer, il offre ses bras et son labeur lorsque la rémunération donne satisfaction aux besoins nouveaux qui lui sont nés. Commerçant avant tout, il devient de goûts plus délicats dans l'acceptation des marchandises d'échanges : telles étoffes, tels tissus, de couleurs éclatantes mais de qualités médiocres, autrefois recherchés, n'ont plus cours aujourd'hui et doivent être remplacés par des articles de meilleur choix. Il accepte la monnaie, il connaît même le papier-monnaie, car nombre d'achats se règlent au moyen de bons ou de *moukandes* qui sont touchés ensuite chez le traitant européen. Il a la conscience de sa personnalité, réclame hautement le redressement des griefs dont il croit avoir à se plaindre. Devenu plus sociable, il reçoit sans défiance dans sa case l'étranger et le voyageur. Il commence à répudier d'anciennes coutumes primitives, telles que la *casque* ou l'épreuve du poison. Il envoie ses enfants aux écoles des missionnaires, et, pour le pousser dans cette voie, l'État a inauguré un système de colonies d'enfants dont la population se développe rapidement, notamment à Berghe-Sainte-Marie. Le fétichisme, enfin, commence à perdre des adhérents et le prosélytisme religieux s'exerce non sans succès. La légende du nègre réfractaire à tout perfectionnement n'a plus que faire en présence de cette expérience. Nous pouvons considérer comme acquis que l'indigène, bien con-

duit et bien dirigé, est apte à s'assimiler la civilisation. Nous gardant de tout optimisme, nous ne nous dissimulons pas qu'il reste beaucoup à faire pour introduire, par étapes successives, cette civilisation jusqu'aux frontières de l'État. Mais les faits nous autorisent à croire à la possibilité d'un tel résultat, qui est le but final de l'entreprise de Sa Majesté le roi des Belges. L'État du Congo, depuis six ans qu'il est créé, n'a pas failli à sa tâche. C'est au temps et à la persévérance qu'il incombe de couronner l'œuvre, et ce sera à la Belgique qu'il appartiendra de l'accomplir si elle le veut.

Le dernier courrier, auquel le rapport fait allusion, contient une lettre du résident de l'État libre aux Stanley-Falls; une lettre du lieutenant Fievez, commandant du camp de l'Arououimi; deux lettres du lieutenant Milz, commandant le poste de Djabbir sur l'Ouellé; une lettre de l'inspecteur d'État, M. le capitaine Van Gèle, qui se trouve actuellement sur l'Ouellé. Il résulte de cet ensemble de communications que l'invasion des Arabes chasseurs d'esclaves, signalée il y a quelques mois dans la vaste région comprise entre les fleuves **Arououimi et Ouellé**, a été victorieusement refoulée; mieux encore, qu'après avoir châtié les Arabes, les autorités de l'État les ont amenés à demander grâce et les amèneront peut-être bientôt à renoncer définitivement à leur odieux trafic de chair humaine en faveur d'un commerce légitime et pacifique dont l'État libre lui-même pourrait bénéficier.

Voici d'abord l'extrait d'une lettre adressée le 30 novembre dernier au gouverneur de l'État libre par le lieutenant Milz :

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-dessous concernant une expédition faite contre une bande d'Arabes des Falls, commandée par Kapanga-Panga, nyampara de Selim-ben-Hamed, bande qui avait tenté de réoccuper la Likati et l'Ouellé.

Le 15 novembre courant j'ai été informé par un rapport du chef du poste de la Likati, qu'une bande de Matambas-Tambas, forte de 100 fusils et traînant à sa suite 1.000 à 1.200 indigènes armés de lances, avait fait son apparition au village de M'pozcho, situé sur la route du Roubi à Djabbir. Par leurs menaces, ils avaient fait lever le poste de M'pozcho qui s'était réfugié chez Oungouëtra. A cette nouvelle, obéissant aux ordres qui m'avaient été donnés par M. le commissaire de district, je me suis porté à leur rencontre pour les refouler au besoin par la force des armes. Les Arabes, qui occupaient la rive sud de la Likati, ont alternativement demandé des pirogues au poste de l'État et à Oungouëtra en se vantant hautement qu'ils allaient attaquer le poste de Djabbir, eux venant par le sud, Mirambo le contournant par le nord.

Cependant, à la nouvelle de mon arrivée, ils ont battu en retraite sur le village de M'pozcho, où ils ont été rencontrés par M. le sous-lieutenant Dejaiffe qui leur a tué deux hommes et les a forcés de se retirer. Je considère cette expédition comme très heureuse pour l'influence de l'État. En effet, dès les premières nouvelles de l'arrivée de Matamba-Tamba, Djabbir et Oungouëtra se sont mis spontanément à ma disposition et m'ont accompagné avec 60 fusils et 2,000 lances.

On peut considérer comme ruinée à jamais l'influence des Arabes des Falls dans ces contrées.

Dans une seconde lettre, en date de Djabbir-Bendja, 17 janvier, le lieutenant Milz écrit :

Le 2 décembre, j'ai été informé par un rapport du chef de poste de Nanga que le nyampara Mirambo s'avancait vers le nord pour faire la guerre à Banangué, chef allié à qui j'avais confié un drapeau de l'État. J'ai lancé une patrouille forte de 30 hommes qui rencontra les Arabes sur le Roubi, à 30 minutes de Banangué. Ils firent feu sur nos hommes qui répondirent et leur tuèrent 6 ou 8 hommes armés de fusils. Les Arabes prirent la fuite dès cette première décharge laissant entre les mains de nos hommes trois fusils et 300 à 400 lances. Leur drapeau est également tombé entre nos mains. J'ai jugé cependant que cette leçon ne suffisait pas ; il m'a semblé qu'il était utile de leur prouver une bonne fois que l'État entend faire respecter son territoire et ses traités, choses dont ils semblent se soucier peu. De plus, il était absolument nécessaire d'assurer la tranquillité de la contrée et la sûreté de notre route des caravanes.

Après 35 heures de marche à travers un pays dévasté et très difficile, nous avons atteint le camp de Mirambo. Ce camp occupait une aire d'au moins dix hectares ; les maisons semblables à toutes celles des Arabes et ayant généralement 8 à 12 mètres de long sur 4 de large étaient au nombre de 80 environ. Le camp était abandonné, Mirambo ayant fui la veille de notre arrivée. Avant son départ, il avait tué de 20 à 30 indigènes dont les cadavres infestaient les abords du camp, parce qu'ils lui avaient refusé des porteurs pour emporter son ivoire. Les habitants de Bedembo, Bopati et Engangoro ne tardèrent pas à entrer en relations avec nous et nous pûmes nous procurer un peu de viande boucanée. J'appris par eux que les Arabes avaient déjà dépassé le Roubi ; ils avaient sur nous une trop grande avance. C'est pourquoi nous n'avons pas poussé plus loin notre poursuite. Les indigènes, qui, sous l'empire de la terreur, avaient dû accompagner les Matambas-Tambas dans leur

expédition, nous accueillirent comme des libérateurs et nous supplièrent de rester dans leur pays pour les protéger.

De son côté, le capitaine Van Gèle, inspecteur de l'État, écrivait de Djabbir, le 12 janvier : Les Arabes ont fui jusqu'à leur camp établi sur le Haut-Roubi. Toute cette contrée est donc libre.

Sur ces entrefaites les Arabes supplièrent le résident de l'État libre aux Stanley-Falls de leur accorder un libre parcours, pour leur permettre de battre en retraite de l'Ouellé sur l'Arououimi. C'est un fait sans précédent dans les rapports de l'État libre avec le Congo, et d'une très grande importance. Il nous montre les Arabes dans la position de vaincus et de suppliants, reconnaissant l'autorité de l'État et s'inclinant devant elle. Le résident des Stanley-Falls accorda le libre parcours sollicité par les Arabes, au moment même où le lieutenant Fiévez, commandant le camp de l'Arououimi, s'apprêtait à les prendre en écharpe.

On lit, en effet, dans une lettre adressée au résident par le commandant Fiévez, le 25 février :

Votre lettre arrive à point. Je me décidais à envoyer un détachement parcourir la contrée située entre la Loulou et le Haut-Itimbiri pour rassurer les populations. Mon rôle n'est pas fini lorsque j'ai chassé les Matambas-Tambas ; je dois encore faire comprendre aux populations que je ne cesse point de les protéger ; qu'elles peuvent planter et bâtir sans crainte d'aucune nouvelle attaque de leurs ennemis d'autrefois.

Il ressort de cette lettre qu'en apprenant l'octroi du sauf-conduit aux Arabes, le lieutenant Fiévez s'abstint de leur livrer combat. Aux dernières nouvelles, il essayait de les retenir aussi longtemps que possible au passage, pour leur faire comprendre toute la portée de la leçon qui leur avait été donnée et les convaincre qu'au lieu de se livrer à l'esclavage ils auraient tout intérêt à s'établir pacifiquement au Congo, et à s'y livrer à l'agriculture et au commerce licite.

Ces nouvelles font grand honneur aux officiers de la force publique engagée contre les esclavagistes et les envahisseurs de l'État libre.

Le Congo, qui est aux avant-postes dans la lutte contre la traite des noirs, vient de remporter sur elle des victoires qui ne peuvent laisser indifférent aucun pays civilisé.

Les représentants de toutes les puissances signataires de l'**Acte de Bruxelles** pour la suppression de la traite se sont réunis le 2 juillet dans la salle des Conférences du ministère belge des affaires étrangères, sous la présidence du baron Lambermont. On a constaté le dépôt des ratifications de la Belgique, de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne,

de l'État indépendant du Congo, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Perse, de la Suède, de Zanzibar. Les ratifications de la Turquie et de l'Autriche-Hongrie sont parvenues depuis. Les Cortès portugais n'ayant pas encore émis de vote affirmatif et la Chambre française ayant renvoyé à l'examen du gouvernement l'étude de plusieurs articles, notamment ceux relatifs aux droits de vérification du pavillon des navires inférieurs à 500 tonneaux, les représentants de la France et du Portugal n'assistaient pas à la séance du 2 juillet. M. Terrel, ministre des États-Unis était présent, car quoique son pays n'ait pas encore approuvé l'Acte de Bruxelles, la ratification est pendante devant le Sénat de Washington.

M. Ferrel a déclaré que son gouvernement avait, par un arrangement spécial avec l'État du Congo, donné la preuve de l'intérêt qu'il porte à la Conférence. Le baron Lambermont a proposé d'offrir un nouveau délai aux puissances qui n'ont pas encore ratifié l'Acte. Cette proposition a été adoptée en principe, à l'unanimité, sans discussion.

Tous les plénipotentiaires présents ont signé le protocole qui reste ouvert, en attendant que les ministres de France et de Portugal aient reçu l'avis de la ratification des Chambres des deux pays, qui paraît devoir être certaine un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Une dépêche de **Bagamoyo** annonce que le capitaine **Jacques**, chef de l'expédition organisée par la Société anti-esclavagiste de Belgique, est parti pour le Tanganyika avec ses lieutenants et 700 porteurs.

Pendant le séjour de l'empereur Guillaume II à Londres, la **British and Foreign Antislavery Society** lui a envoyé une délégation à laquelle il a exprimé sa satisfaction de voir que l'entente effective des flottes allemande et anglaise avait déjà réprimé la traite sur la côte orientale. Néanmoins, l'empereur craint qu'à l'intérieur la traite ne puisse être arrêtée sans une campagne sérieuse contre les trafiquants d'esclaves. Il a été vivement impressionné par les rapports de M. de Wissmann, qui lui a déclaré que des villages entiers avaient été détruits, les marchands d'esclaves en ayant massacré tous les habitants.

Un des premiers projets de loi qui seront présentés au Reichstag à sa rentrée en automne aura pour but de réprimer l'esclavage sur le territoire du protectorat allemand. Les lois allemandes ne prévoyaient pas de délit de ce genre, car il n'y avait guère de possibilité qu'il en fût commis avant que la politique coloniale eût pris en Allemagne le développement qu'elle y a acquis aujourd'hui. Le projet a déjà été soumis au Conseil fédéral qui l'a approuvé; la presse allemande s'y montre aussi généralement favorable.

Voici le texte de ce projet de loi :

Art. 1. La participation à une expédition entreprise en vue de faire des esclaves sera punie de la maison de force. Pour les promoteurs et les fauteurs de l'expédition, la peine ne pourra pas être de moins de trois ans. S'il en est résulté la mort d'une des personnes contre lesquelles l'expédition était dirigée, la peine, pour tous les participants, ne pourra être de moins de trois ans.

Art. 2. Quiconque pratique la traite, ou coopère de propos délibéré à la capture d'esclaves, sera puni de la maison de force. S'il y a des circonstances atténuantes, la peine de la prison ne pourra être de moins de trois mois.

Art. 3. Tous les objets employés à la perpétration du crime seront saisis, qu'ils appartiennent au condamné ou non ; si la poursuite d'une personne déterminée n'est pas exécutable, la confiscation peut néanmoins avoir lieu.

Art. 4. Quiconque enfreindra les ordonnances impériales destinées à empêcher la traite sera puni d'une amende de 6000 marcs ou de la prison.

Art. 5. Les dispositions du paragraphe 4, alinéa 2, n° 1 du code pénal sur la poursuite des crimes commis à l'étranger sont applicables aux délits prévus dans cette loi.

L'ŒUVRE DE CIVILISATION OPÉRÉE EN AFRIQUE PAR DES ESCLAVES LIBÉRÉS

Parmi les moyens les plus propres à amener l'abolition de la traite et de l'esclavage, il nous semble que la création d'établissements en faveur des esclaves libérés, sur tous les points de l'Afrique où la chose serait possible, est un de ceux qui peuvent le mieux être recommandés. La réalisation n'en est pas d'une difficulté qui dépasse les forces humaines ; pour être moins éclatants qu'une abolition immédiate comme celle des États-Unis, du Brésil, ou du servage en Russie, les résultats n'en seraient pas moins certains et bienfaisants.

Afin de bien apprécier ce qui pourrait être fait à cet égard, il y a lieu d'étudier ce qui a déjà été accompli dans ce sens. Certainement, nous ne méconnaissons pas la grande valeur des établissements existants ; toutefois, cette étude permettra de se rendre compte des erreurs commises, qui pourront et devront être évitées dans la création d'institutions analogues sur d'autres points du territoire africain.